Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1667

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

Comptes à rebours

Mais quelle mouche a donc piqué les cantons de Vaud et de Genève? Tous deux s'apprêtent à mettre en place une Cour des comptes. En renforçant le contrôle de l'administration, ils espèrent améliorer le fonctionnement de celle-ci. La nouvelle institution aura beau porter un nom prestigieux - nos petites républiques veulent-elles se faire aussi grosses que les puissantes nations voisines? - elle ne pourra que décevoir cet espoir. Et plus grave, l'émergence de ce que certains qualifient déjà de quatrième pouvoir signe la démission des politiques.

La Cour des comptes, c'est l'une des innovations de la nouvelle Constitution vaudoise. Elle lui incombe le contrôle de la gestion des finances publiques sous l'angle de la légalité, de la régularité et de l'efficacité. Probablement suscitée par la situation précaire des finances vaudoises et quelques affaires peu reluisantes, l'idée se révèle difficile à concrétiser. En effet, le Contrôle cantonal des finances examine déjà la légalité et la régularité des dépenses. Confier cette même tâche à la Cour des comptes, c'est à coup sûr créer un doublon. Quant au contrôle d'efficacité, c'est une fonction qui ne relève pas d'une démarche judiciaire mais politique. On ne voit pas comment les cinq magistrats nommés par le Grand Conseil pourraient la remplir.

La solution genevoise, née elle aussi en réaction à de retentissantes affaires, souffre des mêmes défauts. La République connaît déjà plusieurs instances et niveaux de contrôle. Un contrôle interne par les services eux-mêmes qui doivent vérifier la pertinence de leur organisation et de leur action selon une batterie de critères. Le contrôle de l'Inspection cantonale des finances qui s'assure de l'exactitude des comptes et de la bonne marche des services. Les commissions parlementaires des finances et de contrôle de gestion qui exercent la haute surveillance du Grand Conseil sur l'administration. La Commission externe d'évaluation des politiques publiques qui examine les effets des lois. Qu'ajouteraient à ces contrôles trois magistrats élus par le peuple? Beaucoup de confusion, des doublons et non la garantie «d'une gestion démocratique des affaires publiques» comme le prétend la Commission des finances, auteur du projet de loi.

Dans les deux cantons, la nouvelle institution prévue ne résulte pas d'une analyse critique des contrôles existants. Elle fait l'impasse sur les lacunes pourtant visibles des pouvoirs législatif et exécutif dans l'exercice de leurs fonctions. A défaut de cette analyse, l'institution d'une Cour des comptes ne constitue qu'une fuite en avant.

Suite de l'article de Jean-Daniel Delley en page 5

Sommaire

Les forêts suisses risquent de mourir de trop d'amour.
page 2
La taxe CO_2 ne récolte que des centimes.
page 3
Les jeunes manquent toujours de places d'apprentissage.
page 4
Seul l'aménagement du territoire peut contrer la prolifération des villas.
page 5
Les socialistes veulent l'adhésion, sans en discuter le prix.
page 6
Un livre refait l'histoire de Suchard.
page 7
La Suisse en miniature voyage en train.
page 8

Ecole

La Ville de Lucerne vient de limiter l'accès à son école professionnelle. Les caisses vides l'obligent à restreindre le nombre d'élèves reçus, malgré leurs résultats aux examens d'entrée, au mépris de l'égalité des chances face à la formation et au marché du travail.

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

18 novembre 2005
Domaine Public nº 1667
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité